



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du lundi 26 octobre 2015 à 19 heures

PROCES-VERBAL

PRESENTS : J. ADGE –Y. PUGLISI – G. NATTA – S. CUCULIERE – D. BOURDEAUX – P. GIUGLEUR – A. RAJA – J. VALTIERRA – J. TABARIES – J.L. LAFON – M. BERNABEU – J.C. PAGNIER – I. ALIBERT – M. ARRIGO – S. REBOUL – T. ADGE – S. THIRY – J. LLORCA – D. NESPOULOUS – C. BEIGBEDER.

Etaient absents excusés avec procuration :

Florence SANCHEZ ayant donné procuration à Jacques ADGE
Nathalie CHAUVET ayant donné procuration à Jean-Claude PAGNIER
Isabelle BAINEE ayant donné procuration à Serge CUCULIERE
Gilles FOUGA ayant donné procuration à Jacques LLORCA

Absents excusés : Damien MAURRAS - Paula SERRANO – Pierre CAZENOVE – Delphine REXOVICE – Liliane MOUGIN

Mesdames et Messieurs, bonsoir, je déclare la séance ouverte, le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Sonia REBOUL

Est-ce qu'il y a des observations sur le PV de la séance précédente ? Il y a moins de coquilles, il y en a beaucoup moins. C'est vrai qu'on les fera passer à un ou à une pour le relire ; pour voir ce qu'il en est. On va voter qui est contre ce rapport, qui s'abstient, merci

L'énumération des points de l'ordre du jour de la séance :

1. INTERCOMMUNALITE – Mutualisation – Renouvellement convention mis à disposition de ressources pour l'urbanisme
2. INTERCOMMUNALITE – Mutualisation – Approbation du schéma de mutualisation
3. ACCESSIBILITE – Agenda d'Accessibilité Programmé – Autorisation de signature donnée au Maire
4. GRDF – Convention Télérelève
5. DAS Dolce Ô Service – Convention de télérelève
6. ENVIRONNEMENT – SMBT – Convention d'application 2015-2018
7. URBANISME – Chemin Cami Ferrat – Modification du PUP
8. FESTIVITES – Foire Sante –Catherine – Tarifs

9. AFFAIRES SCOLAIRES – Classes CLIS de Mèze – Charges de fonctionnement
10. SPORTS – Infrastructures sportives – Convention d'utilisation avec le Département.
11. SECURITE – Protection des policiers municipaux – Convention ACSE

Les décisions du Maire, il doit y en avoir 4 si j'ai bien suivi :

N° 2015-46 – Accorder la Mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système de Vidéo protection à la société L.M. Ingénierie Bureau d'études techniques pour un montant de 9 550 € H.T. soit 11 460 euros TTC

N° 2015-47 – Confier à la SCP MARGALL- D'ALBENAS la défense des intérêts de la commune suite à la requête introductive d'instance présentée par Mr et Mme BASSEAS en vue d'annuler l'arrêté accordant un PC modificatif. Ce sont les bâtisses AKERYYS en haut de la rue des Horts.

N° 2015-48 – Renouvellement du contrat de maintenance du système de verbalisation électronique avec la société Logitud Solutions pour un an et pour un montant de 396 € H.T

N° 2015-49 – Création de la régie de recette ANIMATIONS. C'est pour ajouter sur cette régie de recettes la liste des produits pouvant être encaissés par le régisseur. C'est pour les foires ou les fêtes, location salles, repas liés à la manifestation de Miss Poussan, prêt de véhicules et encaissement des manifestations organisées par la commune de Poussan.

Jacques LLORCA : Par rapport à ces 4 décisions, j'ai quelques questions et puis si vous le permettez mais peut-être pas j'y vais très prudemment, est ce que l'on peut exprimer un préalable par rapport hélas je dirais aux incidents de la dernière fois pour tout simplement réclamer une rencontre pacificatrice dans laquelle nous conviendrions réciproquement de nous respecter les uns les autres afin de donner à Poussan l'image d'un conseil municipal apaisé d'une part et puis d'autre part constructif tout en gardant chacun évidemment les positions qu'il estime devoir avoir après analyse. Donc nous sollicitons à nouveau puisque nous l'avons fait par écrit une rencontre je dirais hors conseil municipal pour arriver, je dirai encore une fois à pacifier les esprits et puis à devenir ensemble constructif dans l'intérêt de Poussan. Je n'en dis pas plus là-dessus, tout simplement. Ensuite sur les 4 points, la première décision, l'assistance qui est apportée par le bureau d'étude, est ce que vous sauriez nous dire quelle est la durée de cette assistance, combien de temps va durer ce soutien ?

Pascal GIUGLEUR : c'est une mission globale, c'est-à-dire que nous avons eu la première réunion du comité de suivi, donc juste avant ce conseil municipal. La mission est globale dans le sens où elle est dépôt du dossier pour la demande de subvention suivi de l'appel d'offres, donc cahier des charges, APD, etc. ensuite assistance pour le dépouillement, l'analyse des offres, le suivi de chantier et la réception. Donc c'est une mission globale. C'est ce que nous avons demandé aux trois bureaux d'étude.

Jacques LLORCA : et dans la structuration de cette mission, est ce qu'il y a les vidéos d'entrée du village, ce que l'on avait cru comprendre comme d'ailleurs justifiant ou légitimant l'importance de la subvention sans doute, et deuxièmement les fameuses vidéos plus ou moins pèrigrinantes dans Poussan puisqu'on est obligé de se le rappeler mutuellement plusieurs élus qu'ils soient de la minorité ou de la majorité, ont subis des dégâts non négligeables, qui pourraient être éventuellement rattrapés, protégés, etc, s'il y avait de la vidéo surveillance tout en limitant notre confiance dans l'outil vidéo surveillance, ce n'est pas le seul.

Pascal GIUGLEUR : alors d'une manière générale la vidéo surveillance quelle qu'elle soit, pour ma part, ne doit pas être affectée à des villas ou à des intérêts privés. Elle doit être uniquement sur des intérêts publics, alors effectivement que l'on surveille des rues, oui, que l'on surveille des quartiers, oui mais en aucun cas, moi je ne suis pas du tout d'accord là-dessus, je peux m'exprimer, je ne voudrais que ces vidéos surveillances soient affectées particulièrement, même à des élus, cela me paraît complètement aberrant parce que c'est quand même de l'argent public, et nous sommes là aussi pour les Poussanais et pas pour nos intérêts personnels, ça c'est une première chose. Ensuite effectivement ce sont deux dossiers différents, le dossier des caméras mobiles, puisque c'est comme cela que nous allons l'appeler, le

dossier a été déposé en préfecture, il a eu un accord et nous attendons le retour d'accord des différents points de mise en place de ces caméras mobiles, il y a eu 8 points dans Poussan qui ont été déclaré pouvant recevoir une caméra mobile. Ces 8 points ont été déterminés en fonction de ce que vous venez de dire même si ça va couvrir des rues, des quartiers et non pas des biens privés, que ce soit bien entendu. Donc on peut dire que ça c'est fait. La caméra a été achetée, les points ont été déclarés en Préfecture et ont été accordés. Pour la vidéo protection qui est en cours d'étude, c'est une vidéo protection qui va reprendre les caméras actuelles pour les optimiser, une centralisation comme on en avait parlé déjà et donc la commission de sécurité publique vous fait des rapports réguliers de ce qu'il se passe et de ce qui est décidé en commission, afin pas décidé du moins ce qui est proposé en commission. Est-ce que j'ai répondu à vos questions ?

Jacques LLORCA : petite précision, vous avez évoqué sur le premier point la caméra, dans les débats que l'on avait eu antérieurement, il était pensé deux caméras.

Pascal GIUGLEUR : Effectivement pour l'instant il y a une caméra qui va être mise en place, qui va servir d'essai également parce que cela ne sert à rien d'en acheter deux si on voit qu'il n'y a pas de retour intéressant. Je pense que vu le cout d'une caméra mobile c'est plus intéressant de commencer par une et éventuellement d'intégrer une deuxième par la suite.

Jacques LLORCA : sur le deuxième point, la centralisation de l'observation des caméras périphériques, on va dire comme cela, dans l'observation c'est une observation permanente, une exploitation quotidienne, spontanée ou est-ce que c'est un enregistrement « passif » qui est examiné à postériori.

Pascal GIUGLEUR : c'est un enregistrement passif qui est examiné à postériori, il n'y a pas de flicage avec quelqu'un en permanence derrière un écran. Ce n'est pas du tout l'optique et la philosophie de cette vidéo.

Jacques LLORCA : Bien vous avez répondu, sur la deuxième décision du Maire, une question est ce que cela fait plusieurs fois que l'on voit apparaître la SCP MARGALL, est ce qu'on est pas en train d'approcher, éventuellement, c'est une question, d'un seuil qui verrait que l'attribution régulière à la SCP MARGALL, d'un seuil financier qui ouvrirait la nécessité d'un appel d'offres plus éclectique je dirais.

Monsieur le Maire : La société MARGALL avait été retenue pour plusieurs années, dont renouvelable effectivement, par contre les sommes ne sont pas énormissimes, quand on arrivera en bout de contrat on reproposera de repartir soit avec cette compagnie d'avocats, soit avec une autre. Mais c'est vrai qu'à l'époque le choix avait été fait parce que Maître MARGALL et son cabinet étaient les interlocuteurs de GROUPAMA dans tout ce qui concernait l'urbanisme. C'est pour cela que le choix s'était porté sur ce cabinet d'avocats. Là c'est peut-être la dernière année ou c'est renouvelable si on n'a pas de souci de dépasser mais dès qu'on arrivera en fin de contrat on renouvelera si nécessité avec eux, sinon avec quelqu'un plus.

Jacques LLORCA : Concernant la verbalisation électronique est ce qu'on pourrait à aujourd'hui quel est le produit, en caisse ce qui est rentré des verbalisations électroniques, autrement dit qu'elle est l'efficacité financière.

Pascal GIUGLEUR : il n'y aucun avantage à la commune à une verbalisation quelle qu'elle soit puisque nous sommes une ville de moins de 10 000 habitants, et dans ce cas les contredanses vont directement à l'Etat.

Jacques LLORCA : Mais on ne sait pas quand même le volume

Pascal GIUGLEUR : si j'ai des chiffres que je pourrai vous donner lors du conseil municipal informel. Ils sont prêts

Jacques LLORCA : Parfait

Monsieur le Maire : Pour compléter un peu ce qui est dit ça ne vient pas dans les mannes de la commune effectivement mais on peut avoir des subventions au niveau du conseil général pour justement lier à ces PV les subventions sur de la voirie parce qu'on peut y accéder. Ce n'est pas énormissime non plus mais il y a des possibilités. Il y a des propositions qui sont faites sur les amendes de police intéressantes, sur des aménagements de voirie notamment départementales.

Jacques LLORCA : D'accord et la quatrième décision c'est la création de la régie de recettes animation si on ne trompe pas au dernier conseil municipal du 28 septembre, c'est un avenant et est-ce que sans rentrer dans une justification du tout mais une légitimation, quelle est la raison de la création de cette régie ?

Danielle BOURDEAUX : c'est une obligation étant donné que l'on risque d'avoir des produits à la vente et on est obligé d'avoir une régie. Nous sommes en train de modifier tout cela parce que l'ancien percepteur nous avait fait créer d'une manière et le nouveau nous demande de les recréer d'une autre manière. C'est tout simple. Vous l'avez d'ailleurs lu dans le dossier on va voter, on est obligé à chaque fois que l'on propose un nouveau produit de faire voter le coût, de prendre une délibération. C'est dans la continuité, c'est simplement un changement de percepteur qui fait qu'il y a un changement de modèle de création de recettes.

Jacques LLORCA : d'accord mais si vous permettez je pense que le Percepteur est un peu plus près de ces textes et un peu plus inquiet de leur application et que c'est très bien que la régie soit instituée, cela évite quelques dérives quand on gère ailleurs que dans une régie. Je crois qu'on se comprend tous en disant cela.

Monsieur le Maire : c'est terminé ?

RAPPORT N° 6 - INTERCOMMUNALITE – Mutualisation – renouvellement convention mise à disposition de ressources pour l'urbanisme

Monsieur Le Maire, rapporteur, rappelle que la communauté de communes nord bassin de Thau (C. C. N. B. T.) et les communes membres ont conventionné pour mutualiser un certain nombre de services, notamment pour le personnel mis à disposition pour une permanence d'urbanisme. Ces conventions prévoient une reconduction expresse. Est-ce qu'il y a des questions ?

Jacques LLORCA : des précisions, dans les domaines d'intervention de cette convention, dans l'application, il apparaît au-delà de l'agence d'urbanisme, la police d'urbanisme

Monsieur le Maire : Non c'est l'autre. Pas de questions sur celle-ci ? Nous allons voter qui est pour, qui s'abstient, adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 07 – INTERCOMMUNALITE – Mutualisation – Approbation du schéma de mutualisation

Sur le principe les services de l'Etat nous ont demandé de fournir un schéma de mutualisation, puisque c'est dans l'air, le rapprochement des intercommunalités. Cela devait être mis en place à l'initiative de la structure intercommunale avant le 31 décembre 2015 et validé par ses communes membres. Nous avons fait une réunion de bureau, d'ailleurs nous n'en avons pas parlé en conseil communautaire, de faire un schéma pour mutualiser. Et effectivement, vous avez dans l'annexe que je vais reprendre, nous avons sur ce qui a été proposé, d'ailleurs ça a été très simpliste, pour cette année notamment, le temps de déposer le dossier, l'agence d'urbanisme que nous avons déjà ; la police d'urbanisme en autre, donc c'est la police rurale ; la fiscalité c'est-à-dire la création d'un observatoire fiscal, c'est ce qui est en train de se mettre en place ; le groupement de commande, nous l'avons déjà ; les marchés publics, nous les avons déjà. Par contre ce qui est prévu aussi, c'est l'informatique et bureautique, la gestion des eaux pluviales au travers du contrat dont nous discuterons après, les subventions, les espaces verts, et après sur les suivi et les évaluations vous avez un peu la liste à la Prévert. On va rester sur ce qui existe actuellement, l'agence

existe, la police rurale existe, la fiscalité existe aussi puisque la personne a commencé à travailler, le groupement de commande existe, les marchés publics existent, reste à travailler sur l'informatique et la bureautique, la gestion des eaux pluviales, les subventions et les espaces verts. Cela a été fait assez rapidement sachant qu'au-delà de la mutualisation entre communes, il y a des possibilités aussi de services qui vont très certainement se mutualiser avec Thau Agglo que la CCNBT rencontre très prochainement pour voir quels sont les projets qui pouvaient se mutualiser. Pour ceux qui suivent l'actualité cela concerne aussi le rapprochement demandé par le Préfet des deux intercommunalités alors qu'il y a du travail de mutualisation pour débroussailler tout cela. Tout est lié sur le principe, mais on va mutualiser des services avec Thau Agglo qui sont déjà conventionnés mais qui vont se mutualiser officiellement d'une autre façon.

Danièle NESPOULOUS : concernant l'informatique et la bureautique, c'est l'informatique et la bureautique liée au service administratif ou est-ce que c'est étendu, par exemple, aux écoles ?

Monsieur le Maire : ce n'est pas un problème d'achat.

Danièle NESPOULOUS : non c'est de la maintenance

Monsieur le Maire : c'est vrai que les écoles c'est un peu spécial parce qu'effectivement ils ont du matériel qui est récupéré par ci par là, non qui n'est pas toujours d'actualité, tout n'est pas toujours neuf. Je pense que quand on parle d'informatique et de bureautique, c'est surtout fédérer au niveau de l'entretien. On se rend compte que l'on a des soucis, qui ne sont pas des soucis, avec la ville de Mèze, qui a la capacité d'embaucher une personne, simplement pour la ville de Mèze et le Maire de Mèze lors de notre discussion ne comprenait pas trop que l'on puisse mutualiser parce que lui l'avait et parce que peut être qu'un ne lui suffit pas et donc s'il a besoin d'une seconde personne à 20% pourquoi pas. Mutualiser également sur le suivi et sur beaucoup de choses. En terme d'informatique je crois que certaines structures sont en train de se pencher sur l'embauche d'un technicien que nous avons avec des contrats de maintenance par an, renouvelable et qui coutent assez cher et même si la personne est compétente on a par forcément l'utilisation que l'on souhaiterait en avoir et au moment où l'on souhaiterait l'avoir. Donc c'est dans ce sens que ça va se travailler.

Danièle NESPOULOUS : en ce qui concerne le traitement des déchets, il est précisé à un moment donné que la déchetterie de Montbazin serait mise à disposition des habitants de Gigean. Je pensais que l'on ne demandait pas d'où venaient les gens quand ils allaient à la déchetterie.

Monsieur le Maire : et si, vous allez à Balaruc le vieux par exemple, vous verrez que l'on vous le demande.

Danièle NESPOULOUS : on ne me l'a jamais demandé, c'est pour cela que je suis étonnée.

Monsieur le Maire : Ils ne le demandent pas tout le temps mais normalement si vous allez à Balaruc le Vieux, ils vous poseront la question un jour ou l'autre. Thau Agglo verse une certaine somme pour l'utilisation de la déchetterie par Gigean, parce que tous les élus n'étaient pas d'accord pour prendre Gigean mais comme à l'époque il y avait la proximité, mais sachez que c'est Montbazin, Poussan et Gigean. Il y en a une autre à Mèze qui prend Loupian et Bouzigues ;

Danièle NESPOULOUS : concernant la gestion des musées, il est dit dans le texte, les musées de la CCNBT, en fait il y en a deux, c'est cela ?

Monsieur le Maire : oui

Danièle NESPOULOUS : et après on parle du jardin antique de Balaruc, quel lien entre tout cela, je n'ai pas très bien compris la formulation pour la mutualisation.

Monsieur le Maire : c'est mutualiser des tickets d'entrée, qu'ils soient communs au jardin Méditerranée, même si cela n'a pas grand-chose à voir avec la Villa Loupian et le Musée de Bouzigues. On a des

mutualisations sur des entrées avec le musée de Lattes, plusieurs communes y compris Montpellier, parce que cela permet de créer des circuits pour que les gens aient accès avec les mêmes tickets. C'est le terme même et le but même de la mutualisation.

Danièle NESPOULOUS : tout à l'heure vous parliez de la commune de Mèze concernant son Maire, je ne sais pas si vous vous souvenez mais il y a quelques temps on avait discuté de la mutualisation de l'école de musique qui va se faire par exemple à la CABT, je sais que la CCNBT n'a pas la compétence culture. Est-ce que ce serait envisageable ou pas ?

Monsieur le Maire : Mutualiser ce n'est pas forcément avoir la compétence.

Danièle NESPOULOUS : d'accord

Monsieur le Maire : la différence entre prendre la compétence ou il y a une obligation ; mutualiser c'est bien ponctuel, et le Maire de Mèze en parle parce que ça lui coûte je crois 250 000 euros de déficit par an, son école de musique. Il est d'accord lui pour mutualiser.

Danièle NESPOULOUS : il avait essayé de rattraper sur ceux qui participaient aux activités et cette année il est revenu un peu sur sa décision puisque les tarifs appliqués sont nettement inférieurs, enfin ils sont toujours différenciés par rapport aux pratiquants qui viennent de Mèze mais ils ont été revus considérablement à la baisse par rapport à ceux qu'ils avaient eus l'an dernier parce que peut-être que l'objectif atteint rentabilisé n'a pas été atteint et qu'il a vu une diminution certainement de la fréquentation de certains cours de musique.

Monsieur le Maire : oui effectivement, donc lui est d'accord pour mutualiser sauf que peut-être que là il ne faut pas qu'il soit d'accord quand ça l'arrange et pas d'accord quand ça ne l'arrange pas.

Danièle NESPOULOUS : c'était ce que je voulais dire dans mon intervention, parfois il est d'accord pour mutualiser et parfois non.

Monsieur le Maire : c'est vrai que cela permet d'ouvrir la discussion, si on vient à l'école de musique, tout cela se déride notamment concernant Mèze qui n'est pas et on peut le comprendre, pour cette mutualisation puisqu'ils ont beaucoup de services qui existent déjà et pour eux ils n'ont pas besoin de mutualiser, or je pense que c'est un faux problème parce que le fait que l'on ait quelque chose qui existe déjà et bien peut-être pour le rentabiliser, mutualiser n'est peut-être pas inintéressant. C'était la discussion avec Mèze en aparté, on a tous des discussions mais avec Mèze particulièrement et toujours un peu réfractaire à cette mutualisation parce qu'ils n'ont pas la même approche que les autres communes, qui elles en ont beaucoup plus besoin que Mèze certainement. Mais à un moment de mutualiser cela veut dire économiser. Cela doit vouloir dire.

Jacques LLORCA : deux questions complémentaires, je reviens à la police d'urbanisme que j'ai commencé à aborder tout à l'heure, en traduisant la police d'urbanisme, grosso modo le chant d'action c'est la cabanisation. Et donc il est important à un moment donné que cette question après la rencontre sous l'égide du Préfet qui a eu lieu et à laquelle a participé Monsieur GIUGLEUR, il est important que cette question un de ces 4 matins soit prise à bras le corps sérieusement.

Elle est délicate, elle est dangereuse par quelques conséquences, mais il n'empêche qu'en terme d'aménagement du territoire, de justice, de justesse, etc. c'est une question qui depuis des années traîne autour du bassin de Thau et aussi en particulier à Poussan et qu'il est capital, en terme de gestion du territoire, de justice aussi du contribuable de gérer activement et donc on avait convenu d'un conseil municipal informel autour de cette thématique pour une approche là aussi intelligente des choses, puisqu'il ne s'agit pas d'extraire tout un chacun de l'endroit où il habite, ce n'est pas cela du tout, il s'agit sans doute et de régulariser et en même temps d'anticiper l'exploitation, la valorisation du territoire et sur Poussan c'est extrêmement important ça éviterait d'ailleurs quelques contentieux et puis surtout des comportements voire des agressions dans différentes directions.

Donc c'est important qu'il y ait une action là-dessus. Je crois que nous en sommes d'accord les uns et les autres. Et un 2^{ème} point qui est aussi enclenché, ça va dans le même sens d'ailleurs, c'est la création de

l'observatoire fiscal, Monsieur NATTA l'a déjà évoqué dans ce conseil municipal mais ce qui est important c'est que les effets en soient le plus rapide possible par rapport à la quantification des logements qui ne remplissent pas toutes leur obligation pour qu'une part on détermine de nouvelles bases pour la fiscalité et que cela aboutisse donc à une justesse, je dirai par le traitement de l'impôt de tous les contribuables qui doivent l'être. Ça c'est deux remarques. Et puis vous avez évoqué plusieurs fois.....

Ghislain NATTA : au niveau de l'observatoire fiscal et de la mise en œuvre des procédures, la volonté de la CCNBT et de la commune est de faire avancer les choses par contre nous nous trouvons en face de services fiscaux qui freinent des 4 fers pour des raisons d'effectifs, d'absence de communication entre les anciens du Trésor, les anciens des impôts. Donc notre action et notre énergie actuellement est de convaincre les services fiscaux de nous suivre.

Jacques LLORCA : et s'agissant de l'ensemble du dispositif, Monsieur le Maire vous l'avez évoqué plusieurs fois cette mutualisation des EPCI et c'est vrai que le 05 octobre dernier, il y a eu sous l'égide du Préfet une sorte de commande qui est passée souhaitant ardemment le rapprochement de la CCNBT et de la CABT et donc en communauté de communes il a été dit officiellement que tous les élus, je dirais schématiquement, ont rejeté l'actualité en tout cas de ce rapprochement, Mais quand même en thème d'observation, premièrement.....

Monsieur le Maire : Monsieur LLORCA, on va voter sur sujet, que vous évoquez, toutes les communes vont voter, donc on va voter, on aura un débat en conseil très prochainement puisqu'il faut voter avant la fin de l'année, vous savez que le Préfet est saisi donc il va réunir la prochaine CDCI ce sera au mois de mars certainement, donc les élections Régionales seront passées, le Préfet aura certainement changé, je pense qu'il va être remplacé très prochainement. On est obligé de délibérer et dans les communes et à la CCNBT, donc si vous voulez pour ne pas alourdir aujourd'hui on peut répondre mais on en reparlera prochainement, ce sera un sujet d'actualité lors d'un prochain conseil d'ici la fin de l'année.
Pas d'autres questions ? Nous allons voter qui est pour, qui s'abstient, merci

RAPPORT N° 8 – ACCESSIBILITE – Agenda d'Accessibilité Programmé – Autorisation de signature donnée au Maire

Monsieur Le Maire, rapporteur, la réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public. Un dispositif réglementaire permet d'étaler la charge des travaux sur plusieurs exercices budgétaires sous condition d'établir un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Cet agenda doit être déposé en Préfecture avant la fin septembre 2015. La C. C. N. B. T. s'est occupée cet été de lancer une consultation auprès de différents bureau d'études pour mettre en place cet agenda. Le bureau d'étude attributaire du marché va intervenir sur POUSSAN dans le courant du mois d'octobre. L'agenda pourra être ainsi transmis au représentant de l'Etat en charge de ces dossiers.

Une dérogation permet de rendre l'agenda dans les mois qui suivent, ce qui a été fait le 14 septembre dernier pour la commune de POUSSAN. Les services de la Préfecture nous demandent de joindre la délibération qui acte cette demande dérogatoire. Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à signer la prorogation du délai de dépôt de cet agenda.

Nous avons pris du retard concernant les appels d'offres à la CCNBT puisqu'on a lancé un appel d'offres global, c'est quelque chose qui sera autorisé mais il demande une signature justement sur toutes les communes pour cette dérogation et pour proroger cette délibération dérogatoire.

Sachez que le bureau d'étude a été mandaté dès ce mois-ci je pense on vous communiquera les dates, tous les bâtiments vont être visités, le chiffrage sera fait par rapport aux travaux et donc à partir de là on dépose ces dossiers en Préfecture et on commencera là où il faut commencer en sachant qu'il y a des priorités et qu'il faut être à la norme dans les 3 ans qui suivent et avec des dérogations sur certains bâtiments, et ou la dérogation pourra aller jusqu'à 6 ans.

Danièle NESPOULOUS : à la CCNBT il avait été décidé de faire le diagnostic des bâtiments de toutes les communes. Ce diagnostic a été établi si je comprends bien, ou pas encore ?

Monsieur le Maire : Non,

Danièle NESPOULOUS : il n'y a pas eu de diagnostic d'accessibilité ?

Monsieur le Maire : non l'an dernier il y avait certaines communes qui avaient mandaté, Mèze et Loupian. Nous n'avions pas mandaté, nous pensions que cela n'était pas lié aux bâtiments, nous en avons mis quelques-uns à la norme et que cela suffisait. Ils nous ont dit qu'il fallait que nous reprenions tout à zéro. Il est vrai que Mèze ce sera très vite fait et Loupian n'avait fait que l'étude, ils n'avaient pas fait un diagnostic complet donc les 6 communes vont faire le diagnostic complet sachant que Mèze s'était chiffré.

Danièle NESPOULOUS : on en est au stade du diagnostic et de déterminer les bâtiments qui ont besoin de travaux pour arriver à l'accessibilité.

Monsieur le Maire : On a donné la liste des bâtiments, de tous nos bâtiments qui reçoivent du public. Ça c'est une obligation, s'il est à la norme ils nous le diront, et s'il ne l'est pas il nous le dira aussi et chiffrera le cout de la mise à la norme, bâtiment par bâtiment. Ça ce sera fait relativement rapidement. Nous allons voter, qui est pour, qui s'abstient,

RAPPORT N° 09 GRDF – Convention télérelève

Nous en avons parlé, GRDF y compris d'autres organismes que nous verrons après, sur la délibération qui va suivre souhaite faire des télérelève, c'est vrai qu'à Poussan nous n'avons pas trop de réseaux de gaz, mais c'est dans l'air du temps et cela permettra aux gens une certaine souplesse pour ceux qui manient l'informatique de savoir ce qu'ils consomment et cela permettra aussi de pouvoir relever sans se déplacer car il y a souvent des problèmes de relève.

On nous demande de signer une convention de télérelève, il y aura 4 points maximum, ce sont des petites antennes qui font 80 cm. On vous a mis dans le détail ce que cela pouvait représenter donc c'est moins qu'un téléphone portable et c'est 2 fois dans la journée, si mes souvenirs sont exacts.

Danièle NESPOULOUS : il est précisé dans la note que vous nous avez fournie que cela ne coutera rien à la commune. Est-ce que cela coutera aux particuliers, de toute façon en ce qui concerne la Lyonnaise des eaux ou la société qui est affiliée ils ont anticipé puisque chaque habitant de Poussan a reçu dans sa boîte aux lettres l'avis de télérelève mais je pense qu'à terme ils feront payer aux clients le cout engendré par l'installation de je ne sais quoi sur chaque compteur qui devrait certainement améliorer le niveau de la vision que l'on a de notre consommation mais qui, je m'étais exprimée lorsqu'on avait parlé de cette télérelève concernant les antennes relais qui seraient installées puisque c'est la multiplication des ondes et on se sait bien qu'il y en a déjà suffisamment mais ensuite j'étais intervenu aussi pour dire que cette télérelève supprimait des emplois très certainement, donc les économies qu'ils vont réaliser, j'espère qu'ils ne nous feront pas payer le système de télérelève puisqu'ils feront des économies de personnel très certainement. Comme vous le dites c'est dans l'air du temps mais en tout en cas la Lyonnaise des Eaux a anticipé puisqu'on a reçu ce courrier d'information.

Monsieur le Maire : Là on est sur GRDF mais peu importe, ce qui suit c'est dans le même tonneau. Si vous voulez sur GRDF il n'y a pas de problèmes de fuites, avec le gaz on le sentira avant que ça explose mais c'est vrai que pour l'eau notamment, il y a certaines prestations qui sont comprises sur cette télérelève qui sont importantes et quand on voit les dépassements de fuite sur une chasse d'eau, le goutte à goutte, le nombre de personnes qui viennent se faire dégrever, quand on voit ce qu'ils payent, ce que peut couter d'un relevé à l'autre le goutte à goutte et si vous avez la malchance de ne pas être là quand ils viennent relever, je vous garantis que c'est relativement conséquent. Après les relevés et quand les gens reçoivent les factures il y en a beaucoup qui ont dépassé, il y aura au moins cet avantage et en terme de personnel je peux vous dire que la Lyonnaise à un outil informatique sur Béziers et si vous avez l'occasion puisque c'est Béziers qui centralise le Sud de la France, si vous avez l'occasion d'aller le visiter vous pouvez y aller, donc cela crée des emplois en terme d'informatique puisqu'il faut des gens derrière les écrans, en terme de dépannage et d'entretien il y a du personnel. Or je ne dis pas que cela compense mais il y a du personnel supplémentaire qui a été embauché justement pour gérer ces télérelèves. Sur le principe on est moins qu'un téléphone portable et c'est deux transmissions par jour qui doivent durer 10 ou 20 secondes. On sait que c'est rajouter des ondes à des ondes, enfin je vois que j'ai la sale habitude

d'avoir le portable sur moi donc je m'en farti tous les jours et je ne dois pas être le seul alors que c'est quelque chose qu'il faudrait tenir le plus souvent éloigné. On n'a pas souvent ce réflexe mais on est bien moins important qu'un téléphone portable, c'est-à-dire très peu d'ondes mais une rajoutée à l'autre cela fait des ondes.

Nous allons voter, qui est pour, qui s'abstient, une abstention donc.

RAPPORT N° 10 – SAS Dolce Ô Service – Convention de télérelève

Celle-ci est pour la Lyonnaise des eaux comme nous venons de l'évoquer. Ils sont sur trois antennes tout simplement, ils peuvent même les mettre sur les poteaux électriques,

Serge CUCULIERE : je vais essayer de vous expliquer par rapport à ces problèmes de l'eau, comme je fais partie du syndicat des eaux et que je sors d'une réunion, on va voir si c'est encore assez frais et si j'arrive à vous le restituer. Au niveau du Syndicat du Bas Languedoc, si vous voulez, sur la dernière année on a perdu environ 4% de performance sur les réseaux. C'est-à-dire que jusqu'à présent on avait de l'ordre de 80 % maintenant on à 76% d'eau distribuée par rapport à l'eau qui est généré. Si je me trompe dans les chiffres, ils sont approchants, vous pouvez les consulter sur internet. Mais il faut comprendre qu'on a constaté dernièrement une dégradation des réseaux, c'est dû essentiellement au fait que les premiers réseaux en PEHD, les réseaux noirs plastiques, arrivent à avoir 30 ans. Ils commencent à avoir des problèmes, on s'aperçoit qu'on a ça. Donc un des gros enjeux maintenant dans l'environnement, on va voir après une délibération sur le sujet du contrat de gestion du Bassin de Thau, un des gros enjeux est de préserver la qualité de l'eau, lutter contre les fuites des réseaux et la télérelève sera un instrument excellent pour justement connaitre en temps réel ce qui sort du réseau, qui est facturé chez les particuliers, ce qui rentre dans un réseau communal et par des simples soustractions, on saura si on a des fuites et à partir de quand elle est apparue. C'est vraiment un élément pour faire des économies pour augmenter encore la performance des réseaux, qui n'est déjà pas mauvaise. La loi impose 70% de rendement et nous avons dans les 76%, voire 80%. D'ailleurs vous verrez tout à l'heure dans le contrat de gestion, un programme de 15 millions d'euros qui est prévu par le syndicat dans lequel il y aura 4.25 millions d'euros consacrés à la Télérelève. Cette télérelève va être mise en place et comme elle va être intégrée dans le contrat de gestion du bassin de Thau, les subventions de l'agence de bassin Rhône Alpes Méditerranée seront majorées et je pense que l'on pourra avoir jusqu'à 80% de subventions de l'agence. La télérelève on la met en place pour aider la collectivité et les particuliers à avoir des gains car si on perd moins d'eau c'est déjà bien. Ensuite comme l'a dit Monsieur le Maire, c'est vrai que depuis quelques années quand vous aviez une fuite d'eau chez vous, vous deviez payer. Il y a eu un décret qui est sorti il y a quelques années dans lequel le distributeur de l'eau doit prendre en charge cette surconsommation. Mais là grâce à la télérelève on saura en temps réel quand les fuites apparaissent et ce sera vraiment mieux pour tout le monde. Avant ce qui se passait c'est que quand vous aviez une facture vieille d'un an ça fuyait pendant un an, le distributeur prévenait qu'il y avait manifestement une fuite ou une surconsommation anormale et à partir de là il fallait réparer. Là maintenant vous serez prévenu en temps réel. Finalement ça fait faire des économies à tout le monde, pas rien qu'au distributeur. Il y a un programme de réhabilitation des réseaux de 7.5 millions d'euros. Après il y a un truc marrant qui va être fait, au niveau des pertes d'eau il y a des fuites et puis des fuites incontrôlées. Les fuites incontrôlées sont au niveau des poteaux incendie, il y a un système qui va sortir c'est que sur les poteaux fuyants ou l'on s'aperçoit que des gens viennent capter de l'eau il sera mis en place des bornes pour un paiement par carte prépayée, il y a certaines bornes qui seront mises en place et pour cela il y a 500 000 euros qui seront subventionnés à 80% sans doute par l'agence de l'eau, si ce n'est pas 50 c'est une subvention plafonnée pour mettre en place ces bornages. C'est sympa parce qu'un ça mettra fin un petit peu à l'usage abusif qui peut en être fait et puis deux cela peut rendre service.

Monsieur le Maire : on va voter, qui est pour, qui s'abstient, une abstention.

RAPPORT N° 11 – ENVIRONNEMENT - SMBT – Convention d'application 2015-2018

Faisant suite à la première Convention d'application portant sur la période 2012-2014, il vous est proposé une Convention d'application 2015-2018, s'inscrivant dans le cadre du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau, ayant pour objet d'apporter une réponse globale aux enjeux du territoire de Thau.

Le Contrat prévoit la mise en œuvre de 2 Conventions d'application, la première portant sur la période 2012-2014, la seconde portant sur la période 2015-2018. Les partenaires signataires du Contrat sont les partenaires financiers et les principaux maîtres d'ouvrage qui s'accordent sur les principes d'engagement financier et sur les orientations stratégiques structurant le programme d'actions. Les signataires des conventions d'application sont les signataires du Contrat, ainsi que les maîtres d'ouvrage publics ou privés qui, en signant la Convention d'application, s'engagent à réaliser les actions retenues selon un calendrier défini, et bénéficient en contrepartie des engagements des partenaires financiers.

Le Contrat et ses 2 conventions d'application s'inscrivent dans la continuité du Schéma de mise en valeur de la mer et des 3 précédents contrats, définissant la conchyliculture et la pêche comme les vocations prioritaires sur la lagune de Thau. Le Contrat et ses 2 conventions d'application sont construits sur la base des principes d'une gestion intégrée du territoire, conformément à plusieurs textes communautaires et une série de dispositions réglementaires nationales.

Ils prévoient un programme d'actions constituant la mise en œuvre des orientations du SCOT et du SAGE du territoire de Thau, avec pour ambition d'apporter une solution définitive, on peut toujours le penser, au problème récurrent de qualité de la lagune de Thau qui remet en cause l'activité conchylicole.

Ce programme d'actions a fait l'objet d'un large processus de concertation entre les partenaires engagé dès 2012, sous forme de nombreux groupes de travail thématiques et de réunions techniques entre partenaires signataires du Contrat.

Le programme d'actions retenu est structuré en 4 orientations stratégiques qui s'intitulent respectivement : « Partager des espaces et des ressources », « Organiser le développement urbain et la mobilité avec les acteurs du territoire », « Développer durablement les activités », « Mettre en œuvre une gouvernance adaptée aux enjeux du territoire ».

Le Contrat met en place des outils de gouvernance et réunit au sein d'une structure unique, le Comité stratégique, l'ensemble des représentants des instances en charge des outils de planification et de gestion du territoire de Thau (SCOT, Volet littoral et maritime, SAGE, Natura 2000), les principaux maîtres d'ouvrage de ces politiques et leurs partenaires institutionnels et financiers. Le Comité stratégique organise le suivi des outils de planification et joue un rôle actif en matière de mise en œuvre opérationnelle de ces outils, grâce à une démarche partenariale et concertée.

La Structure de gestion du Contrat et de ses 2 conventions d'application est le Syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT), créé en 2005 à la demande l'Etat et de l'Agence de l'eau avec des compétences en matière de gestion et de coordination des politiques contractuelles, de planification, gestion et aménagement du territoire et de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Le SMBT est historiquement impliqué dans le portage et/ou l'animation de plusieurs outils de planification et de gestion (Comité de lagune, SCOT, SAGE, Natura 2000, Contrat qualité).

La mobilisation des aides de l'Etat, de l'Agence de l'eau, ce qui est important, et des crédits FEDER, ce qui est encore plus important, permet aux maîtres d'ouvrage de bénéficier de financements sur les actions proposées, avec, sur certaines actions, des taux de participation qui représentent 80% du montant des actions.

Au regard de ces éléments, il convient de s'engager au plus vite à signer la Convention d'application 2015-2018. Je vous propose donc d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention d'application.

Monsieur le Maire : sur le principe et pour synthétiser, parce que c'est quelque chose qui vient de sortir. On devait avoir une réunion pour la signature très prochainement, ça a été annulé. Ce qui est nouveau sur ce contrat de gestion intégré du territoire de Thau c'est que nous avons deux co-présidents, avant c'était présidé par le Préfet et par le Président du SMBT en l'occurrence ce qui vous permet même si les dossiers ont été montés par le Syndicat Mixte, avant c'était la préfecture qui le montait ou des structures qui étaient là pour ça, donc c'est vrai que ce SMBT travaille maintenant depuis 10 ans, on a fêté l'anniversaire la semaine dernière et c'est vrai que beaucoup d'études ont été faites sur ce bassin de Thau, il suffit de mettre en œuvre ces études sachant que sur ce contrat qui a été prolongé car normalement on devait finir en 2014 et résigner un contrat de deux ans donc ça a été consolidé en disant on fait un avenant à ce contrat en signant 2015-2018 et là l'effort qui sera fait sera beaucoup plus concentré sur le pluvial que sur l'assainissement ou il y a eu beaucoup de travail de fait et vous pouvez voir dans le document que l'on vous a remis qui est condensé mais qui est assez complet, on se rend compte maintenant que sur la restauration physique des cours d'eau, donc la Vène en amont et d'autres cours d'eau qui sont sur le secteur on a un montant de l'opération d'un million d'euros avec des taux d'aide de l'agence de 50% qui sont majorées de 30%. Il y a des aides conséquentes il faut en profiter car cela ne va pas durer non plus. Quant au FEDER pour y accéder il faut avoir un Bac plus 15 parce qu'il manque toujours une virgule à ces dossiers, c'est vrai que là aussi les recettes s'amenuisent mais elles y sont donc vous pouvez voir que sur les travaux d'assainissement sur Thau Agglo et la CCNBT on en a pour 17 millions. Les tableaux sont relativement intéressants pour savoir que sur ce contrat en somme globale on doit être pratiquement à 500 millions sur les 3 ans, ce n'est pas inintéressant de signer ce contrat de gestion intégrée. Est-ce qu'il y a des questions ?

Jacques LLORCA : quelques remarques peut être. En fait globalement lorsqu'on suit l'exposé de Monsieur CUCULIERE et les compléments apportés on est devant la démonstration, si tout allait bien, si tous les résultats étaient acquis, on est devant la démonstration presque imparable que l'échelle de gestion économique c'est le bassin de Thau et non pas la CCNBT et la CABT, c'est une démonstration par A plus B que quand on prend les communes présentes, les collectivités présentes comme ça a été voté en plus à l'unanimité, on l'a déjà évoqué, ce qui est une prouesse quelque part c'est la démonstration que la vraie échelle d'impact économique et de gestion efficace en matière économique et financière parce que quand vous évoquez Monsieur le Maire, donc les FEDER, les financements Européens, c'est vrai que le poids du bassin de Thau représente une force de frappe et une attractivité considérable, ça c'est le premier point. Et le deuxième point, l'actualité hurle en quelque sorte aujourd'hui, tout à l'heure presque avec ironie Monsieur CUCULIERE évoquait la performance indispensable c'est-à-dire maintenir la qualité de l'eau, la protéger et la garantir pour permettre notamment à la conchyliculture d'être l'activité prioritaire, c'est ce que dit le texte et c'est la volonté mais je disais l'actualité nous lance un défi quand on suit tous l'actualité les produits de l'étang de Thau connaissent en ce moment quelques difficultés malheureusement comme régulièrement. Et donc c'est vrai que ce serait intéressant que tous ces participants aux différentes structures composantes, le SCOT, le SAGE, etc soient réellement performantes et j'en viens à ma dernière petite observation, comment à l'échelle de Poussan on peut, je dirai presque au niveau de la population, s'emparer de l'intérêt que représente l'ensemble de ce dispositif, puisque c'est un vrai intérêt, mais au fond qu'elle méthode pédagogique on pourrait mettre en place pour que dans Poussan, la population ait conscience de l'importance de l'enjeu, adhère à ces dispositifs les comprennent et soient quelque part finalement participatifs ou autrement dit citoyens responsables.

Monsieur le Maire : alors il y a plusieurs réponses parce qu'il y a plusieurs questions. On n'est pas concentré que sur Thau Agglo et la CCNBT. On a Agde, Aumelas, Aumes, Cournonsec, Castelnaud de Guers, on est Montagnac, Pinet, Pomerols, Saint Pargoire, Saint Pons de Mauchiens, on est beaucoup plus sur le bassin versant. Sur certains sujets on sera beaucoup plus large que le bassin de Thau. Ça c'est que l'on peut appeler de la mutualisation pure et dure qui va se faire sous l'égide de ce contrat mais ça va se faire comme ça puisque c'est le Syndicat mixte qui le gère. Et là on a quelque chose qui le porte. Après la diffusion de l'information, ce que vous avez eu ou que vous allez avoir prochainement, c'est l'entretien des ruisseaux et rivières, vous aurez l'information au travers des bulletins d'information municipaux ou de celui de la CCNBT, sur les opérations qui se font ponctuellement sur notre territoire on est sur l'entretien des ruisseaux- rivières qui n'ont pas été faits depuis maintenant 15 ans, puisqu'à l'époque c'était géré par un Syndicat Intercommunal dont faisait partie Poussan, Montbazin, Gigean, Balaruc-le-Vieux. Ce syndicat avait été absorbé par la CCNBT, qui en avait et depuis les ruisseaux –rivières n'avaient pas été entretenus tout simplement parce que l'entretien de la Vène à partir du pont des passes ou d'Issanka, une partie était à Thau Agglo et l'autre partie à la CCNBT sachant que les entretiens doivent être faits par les particuliers. Or la CCNBT avait la compétence et Thau Agglo ne l'avait pas, ce qui veut dire qu'on ne pouvait pas faire une moitié de rivière et même avec des conventions, cela nous était interdit parce que les trésoriers ne voulaient pas payer. Ce contrat a permis, on avait délibéré il y a quelque temps déjà, que le Syndicat Mixte pallie à tout ce que ne font pas les particuliers et tout simplement en disant on prend la compétence et le syndicat Mixte fait appliquer sans participation des riverains. C'est vrai ce que cela a commencé sur Mèze et Loupian, sur Poussan le Conseil Départemental a commencé aussi, cela va suivre assez rapidement parce que les entreprises ont été nommées. Les gens en entendront parler, il est difficile d'émettre quelque chose de global pour digérer ce qu'il y a à digérer sur le dossier, là c'est vraiment concentré. Si on veut que les gens y accèdent vraiment facilement, il faut aller dans le détail et même sur internet c'est quand même relativement important à télécharger. Je dis que ponctuellement sur les actions qui sont faites à la CCNBT et sur notre secteur il est bon de suivre les blogs des communes, le blog de la CCNBT et surtout les bulletins d'information municipale, la presse et le site du Syndicat Mixte qui est très beau, qui un des sites vraiment au top. Pas d'autres questions ? Nous allons voter, qui est pour, qui s'abstient, adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 12 – URBANISME – Chemin Cami Ferrat – Modification du PUP

Par délibération en date du 24 septembre 2014 le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de Partenariat Urbain Partenarial (P.U.P.) entre la Commune de POUSSAN et Monsieur et Madame Pierre François BOULLET visant à fixer la répartition de la prise en charge financière entre les parties, concernant des travaux de renforcement du réseau électrique et de mise en forme et revêtement de chaussée.

On va vous proposer une modification à cette convention.

Considérant que cette convention doit être modifiée pour des raisons techniques, notamment à travers la désignation des travaux à réaliser, dans ses articles 1, 2 et 3 qui ne feront plus référence uniquement à des travaux de renforcement du réseau électrique mais à des travaux d'extension des réseaux secs (réseau électrique, réseau télécom qu'on enfouit et le réseau d'éclairage public que l'on change, pose d'un lampadaire) pour le même montant soit 8 142,02 € dont 2 442.61 € à la charge de la Commune soit 30 %.

Cela fait partie d'un petit miracle, en fait ce qui s'est passé, c'est que le devis d'EDF au départ a été divisé par 2 et dans la même somme en faisant une sur largeur, en coordonnant des travaux, ça coûte pas bien plus cher, on a profité de la ristourne d'ERDF pour faire faire les autres réseaux.

Jacques LLORCA : c'est-à-dire en clair, ce qui a été fait en plus n'avait pas été prévu au départ, c'est une sorte de rattrapage ?

Serge CUCULIERE : Vous l'annoncez comme vous voulez. Au départ la barque était chargée, si on avait mis tout bout à bout l'affaire aurait capoté et l'on serait resté avec un mauvais chemin, de mauvais

réseaux. Tandis que ce que j'explique chaque fois que l'on fait un PUP, c'est qu'on a tous intérêt à le faire et que là en plus, on a au dernier moment un devis d'ERDF qui nous est favorable.

Jacques LLORCA : cela peut servir de référence à d'autres PUP, autrement dit si ERDF est bien disposé autant intégrer dans les analyses préalables ce genre de perspectives.

Serge CUCULIERE : oui, enfin il faut savoir aussi que si un jour on a une déconvenue dans l'autre sens on devra en parler aussi, parce que cela peut arriver aussi que ce soit plus cher quand il a un problème ou quoi que ce soit. Donc là c'est une aubaine, on en profite.

Jacques LLORCA : acceptons-en l'augure.

Monsieur le Maire : Pas d'autres questions ? Nous allons voter, qui est pour, qui s'abstient,

RAPPORT N° 13 – FESTIVITES – Foire Sainte Catherine – Tarifs

Danielle BOURDEAUX : cette année dans le cadre de la foire de Sainte Catherine, il nous a été proposé d'organiser un concert de musique classique dans l'église de Poussan. Nous devons prendre une délibération c'est-à-dire acté que la tarification de ce concert sera de 5 euros. Nous devons chaque fois qu'il y a de l'argent dans le cadre des régies, prendre une délibération. Donc cette année le concert qui aura lieu pour la foire de Sainte Catherine le 22 novembre aura un prix d'entrée de 5 euros.

Monsieur le Maire : des questions ? Nous allons voter, qui est pour, qui s'abstient, adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 14 – AFFAIRES SCOLAIRES – Classes CLIS de Mèze – Charges de fonctionnement

Arlette RAJA : je vous informe que conformément à l'article L.212-8 du code de l'Education, la Ville de MEZE a délibéré en date du 26 septembre 2008 pour fixer le montant des charges de fonctionnement par élève accueilli en élémentaire et en maternelle dans le cadre des CLIS (Classes d'Intégration Spécialisées).

Ces montants s'élèvent à 1 050 € par enfant accueilli en classe de maternelle, et 975 € par enfant accueilli en classe élémentaire.

Dans un souci de bon fonctionnement de l'administration communale, il est proposé à l'assemblée délibérante d'acter les montants établis ci-dessus concernant les participations des communes de résidence aux charges de fonctionnement des écoles de MEZE dans le cadre des CLIS et d'autoriser le Maire à signer tout document concernant le paiement de ces charges.

Danièle NESPOULOUS : Pouvez-vous nous préciser combien d'élèves sont concernés ?

Arlette RAJA : deux

Danièle NESPOULOUS : et sur quel budget se sera pris ?

Ghislain NATTA : le budget principal

Danièle NESPOULOUS : Pas le budget annexe ?

Ghislain NATTA : Non

Monsieur le Maire : c'est vrai que cela peut paraître toujours anormal, mais ce sont des classes spécialisées, donc on ne peut pas aller contre et puis certainement que si on leur avait demandé l'autorisation d'accueillir ces classes, je ne suis pas sûr que toutes les communes où ils les implantent l'accepterait. Mais c'est vrai qu'on l'a fait pour Gigean dernièrement et on le fait pour Mèze. Ce sont des classes bien spécifiques. Nous allons voter qui est pour, qui s'abstient, adopté à l'unanimité.

RAPPORT N ° 15 – SPORTS – Infrastructures sportives – Convention d'utilisation avec le Département

Je rappelle que les travaux actuellement en cours pour la réfection du gymnase. Ces travaux importants ont fait l'objet de demandes de subventions. Le conseil départemental a répondu favorablement et interviendra à hauteur de 68 000 € dans la rénovation de cet équipement sportif. Le collège VIA DOMITIA est un établissement utilisateur fréquent des infrastructures sportives municipales dont fait partie le gymnase. Une convention d'utilisation est mise en place tous les trois ans pour formaliser les différentes dispositions d'utilisation de ces infrastructures sportives. Chacune des parties s'engage à respecter les clauses dont notamment les plannings et règlements intérieurs. Cette nouvelle convention prendra effet au 1^{er} septembre 2015.

Y a-t-il des questions ?

Jacques LLORCA : Est-ce que tout simplement dans l'actualité ou dans ce qui vient de se dérouler, il y a eu des disfonctionnement entre la mairie et le collège, dans l'application des accords passés ?

Jésus VALTIERRA : Non, il n'y en a eu aucun, au contraire tout c'est très bien passé, on a fait deux réunions avec une représentante du département, ça c'est très bien passé, il n'y a eu aucun soucis.

Monsieur le Maire : Pas d'autres questions ? Nous allons voter, qui est pour, qui s'abstient,

RAPPORT N° 16 – SECURITE – Protection des policiers municipaux – convention ACSE

Pascal GIUGLEUR : je vous rappelle que dans le cadre de la loi du 5 mars 2007, il a été créé au sein de l'Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance (article L.2215-2 du code général des collectivités territoriales) et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre par l'Etat et les Collectivité Territoriales en matières de politiques de la ville (article L.121-14 du code l'action sociale et des familles).

Le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) fixe les orientations et coordonne l'utilisation des crédits du FIPD.

A compter de 2013, conformément aux dispositions de la loi de finances initiale pour 2013, le financement des actions de prévention de la délinquance, jusqu'alors soutenues au titre de la politique de la ville (programme 147) aux niveaux national et territorial, est exclusivement assuré par le FIPD qui concentre désormais les crédits spécifiques de l'Etat gérés par l'Acsé et dédiés au financement de la prévention de la délinquance

Conformément à l'article 3 du décret n°2007-1048 du 26 juin 2007, la convention annexée à la présente délibération a pour objet de déterminer les objectifs et les modalités d'évaluation de l'action subventionnée à ce titre et de prévoir notamment les conditions de reversement des crédits en cas de non utilisation ou d'utilisation non conformes aux objectifs déterminés.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver la convention d'attribution de subvention pour l'acquisition de gilets pare-balles et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Jacques LLORCA : quel est le montant de la subvention dont nous allons bénéficier pour l'acquisition de ces gilets et d'autre part quelles ont été un peu les modalités de définition du nombre de gilet voire de la qualité des gilets car à l'intérieur on peut trouver beaucoup de choses.

Pascal GIUGLEUR : la qualité des gilets est une qualité légère puisque nous avons considéré que les agents devaient les porter, c'est une obligation dès qu'ils sortent, on ne voulait pas les charger avec des gilets de combat, ce sont des gilets légers mais qui arrêtent les balles. Il existe des gilets lourds et légers, on a pris les légers pour que cela soit plus confortable. Le nombre de gilets est égal au nombre d'agents,

pour les dames ce sont des gilets sur mesure. Ensuite pour les subventions, là j'ai un blanc parce qu'en fait les gilets sont achetés via le fourrier de la CCNBT, donc pour l'instant je ne peux pas vous répondre là-dessus, la subvention est d'environ 50% sur ce type. Il y avait le montant, gilet pare-balles, 2 124 .03 euros, ce qui est peu par rapport à la sécurité des agents. Donc il y a eu 9 gilets pare-balles achetés et je ne me souviens plus de votre première question et vous non plus. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Pas d'autres questions ? Nous allons voter, qui est pour, qui s'abstient.

Avant de terminer je vais vous donner quelques informations récentes concernant le gymnase qui va être livré incessamment sous peu, on est en phase que tout soit terminé. Je pense qu'il sera livré dans les deux semaines qui viennent parce que d'une part on est en train de faire les traçages donc il faut laisser secher un minimum donc ce qui a remplacé le parquet est terminé. Tout a été repris de A à Z, il reste l'électricité à faire et si elle n'est pas terminée, on livrera le gymnase pas sans électricité parce que cela serait inconvenant, mais sans avoir terminé l'électricité, on va voir si dans les 15 jours qui viennent cela peut se faire, sachez que tout à été repeint, tous les vestiaires ont été refaits, tous les luminaires ont été changés, tout le gymnase va être refait avec des luminaires à LED et pour avoir un ordre d'idée on l'avait fait chiffrer avec du matériel style sodium ou similaire et cela consommait 14 KW de l'heure et c'est vrai que là on se rend compte que ce gymnase est allumé 8 à 10 heures par jour, donc vous pouvez voir ce que cela peut consommer donc là on met des lampes LED, le prix n'est pas le même à l'achat mais là nous allons consommer 7 KW. et nous allons appareiller le coté qui ne fonctionne pas. on amortira très vite le différentiel de ces lumières. Tout a été carrelé et repeint, les douches fonctionnent toutes, il n'y avait plus un porte manteau tout a été rajouté. Au-delà de ce qui est prévu par rapport au devis initial qui a été fait, là c'est la commune qui le prend, les travaux sont faits en régie, cela nous permet d'économiser au niveau de tout ce qui est fourniture. Je pense que l'on ne sera pas loin de 140 000 euros quand on aura terminé les réparations, sachant que le conseil départemental participe à hauteur de 68 x 2. Ça c'était une nouvelle parce que c'est vrai que le collègue qui est venu aujourd'hui pour nous aider pour le traçage a dit que d'ici fin novembre, il n'y avait pas de soucis. Les clubs sportifs ont pris un peu de retard sur les matches. C'est en passe de se terminer. Et puis il était prévu d'inaugurer la fresque pour le 11 novembre, vu les élections qui se profilent, je souhaiterai que ce soit fait, pas en grand pompe, mais qu'on ait peut être le secrétaire d'Etat ou au moins le Préfet qui vienne inaugurer cette fresque qui a le mérite de, sauf qu'avec les élections, le devoir de réserve tombe à partir d'aujourd'hui, ça a démarré aujourd'hui donc nous n'aurions aucune personnalité, donc nous attendrons, peut-être le 8 mai.

Sachez aussi que concernant le remplacement de l'éclairage public, des travaux vont commencer incessamment sous peu. Je vais clôturer la séance et vous souhaiter une agréable soirée. Merci à toutes et à tous.